

Landesbibliothek Oldenburg

Digitalisierung von Drucken

De L'Esprit Des Loix

Ou Du Rapport Que Les Loix Doivent Avoir Avec La Constitution De
Chaque Gouvernement, Les Moeurs, Le Climat, La Religion, Le Commerce,
&c.

Montesquieu, Charles de

Amsterdam, 1749

Chapitre XI. De la Liberte du Commerce. Chapitre XII. Ce qui detruit cette
Liberte.

urn:nbn:de:gbv:45:1-731

CHAPITRE XI.

*De la Liberté du Commerce.*LIVRE
VING-
TIÈME.Chap. XI.
& XII.

LA Liberté du Commerce n'est pas une faculté accordée aux Négocians de faire ce qu'ils veulent; ce seroit bien plutôt sa servitude. Ce qui gêne le Commerçant, ne gêne pas pour cela le Commerce. C'est dans les Païs de la Liberté que le Négociant trouve des contradictions sans nombre, & il n'est jamais moins croisé par les Loix que dans les Païs de la Servitude.

L'Angleterre défend de faire sortir ses Laines; elle veut que le Charbon soit transporté par mer dans la Capitale; elle ne permet point la sortie de ses Chevaux s'ils ne sont coupés; les (1) Vaisseaux de ses Colonies qui commercent en Europe doivent mouiller en Angleterre. Elle gêne le Négociant, mais c'est en faveur du Commerce.

CHAPITRE XII.

Ce qui détruit cette Liberté.

LA où il y a du Commerce il y a des Douanes. L'objet du Commerce est l'exportation & l'importation des marchandises en faveur de l'Etat, & l'objet des Douanes est un certain Droit sur cette même exportation & importation en faveur de l'Etat. Il faut donc que l'Etat soit neutre entre sa Douane & son Commerce, & qu'il fasse en sorte que ces deux choses ne se croisent point; & alors on y jouit de la Liberté du Commerce.

La Finance détruit le Commerce par ses injustices, par ses vexations, par l'excès de ce qu'elle impose: mais elle le détruit encore indépendamment de cela par les difficultés qu'elle fait naître & les formalités qu'elle exige. En Angleterre où les Douanes sont en Régie, il y a une facilité de négocier singulière: un mot d'écriture fait les plus grandes affaires; il ne faut point que le Marchand perde un tems infini, ni qu'il ait des Commis exprès, pour faire cesser toutes les difficultés des Fermiers ou pour s'y soumettre.

(1) Acte de Navigation de 1660. Ce n'a été qu'en tems de guerre que ceux de Boston & de Philadelphie ont envoyé leurs Vaisseaux en droiture jusques dans la Méditerranée porter leurs denrées.

